

Gérard SEBAOUN
Député du Val d'Oise
Membre de la commission des affaires sociales



Paris, le 8 novembre 2016

Objet : Réponse à votre courrier
Réf : 16/058/NT

Monsieur

Vous m'interpellez au sujet des radars en soulignant la hausse de la mortalité routière. Cependant, les politiques de sécurité routière mises en place en France ont permis la baisse du taux de mortalité routière de plus de 55% depuis 2000. Vous évoquez l'importante manne financière que représentent les radars pour l'Etat, avec les amendes liées aux excès de vitesse, à hauteur de 708 millions d'euros en 2013. Cette somme est à mettre en regard avec les 21 milliards d'euros qu'ont coûté, sur la même période, les accidents de la route. Par ailleurs, la somme des amendes liée aux radars est, pour plus de moitié, reversée aux collectivités et à l'agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux de transport.

Il existe d'autres outils de la politique de sécurité routière, et les campagnes de communication comme la sensibilisation des élèves dès le plus jeune âge, ont démontré leur efficacité. Mais la vitesse reste déterminante dans la majorité des accidents. Les radars sont des outils efficaces pour la réguler. Leur installation répond à des règles de sécurité dans des zones à risque. Les nouveaux radars installés dans les zones à forte dangerosité ont permis une diminution des accidents graves de 60%.

Pour toutes ces raisons, je n'ai pas soutenu l'amendement visant à supprimer l'article 21 du projet de loi de finances pour 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Gérard SEBAOUN
Député du Val d'Oise